Image not found or type unknown

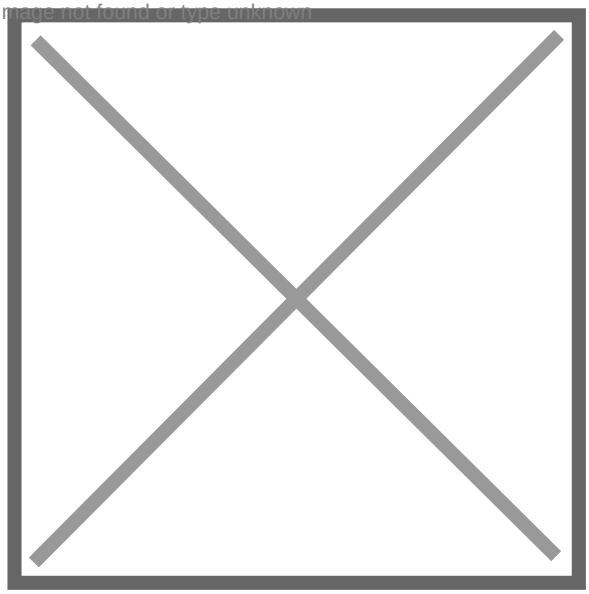

Garantie lors de l'achat d'une voiture

Par **qta**, le **06/11/2008** à **14:16**

Bonjour, j'ai acheté à un particulier il y a un mois une voiture. Ce M. s'est fait passer comme employé d'un soit disant garage qui me garantissait la voiture pendant trois mois, après contact avec ce garage ils m'affirment que le M. ne travaille pas pour eux. Le problème est que la voiture est tombé en panne lors de mes vacances et il a fallu que je la fasse réparer pour réjoindre mon domicile. Le M. qui m'a vendu la voiture est "injoignable" et m'as remis lors de la vente un papier de garantie venant soit disant du garage.
mes qustions sont : 1 / ai-je le droit de demander au vendeur le remboursement des réparations? car en cas de réponse positive je vais certainement porter plainte car en plus le vendeur a fait usage d'un faux papier...
Merci du temps que vous allez consacrer à me répondre.
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **06/11/2008** à **19:04**

Bonjour,

Le mieux est le dépôt de plainte directe auprès du procureur.

Par **qta**, le **06/11/2008** à **19:47**

merci, mais vous croyez que je peux demander le remboursement des réparations et comment faire pour porter plainte directement auprès du procureur? dois-je passer par la

police?

Par **Marion2**, le **06/11/2008** à **19:59**

Bonsoir,
Non, vous envoyez une plainte en recommandée avec accusé réception directement au procureur.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés